

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2019

LUTTER HAINE INTERNET - (N° 2062)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 114

présenté par

Mme Trastour-Isnart, Mme Ramassamy, M. Bazin, M. Cordier, M. Straumann, M. Vialay,
Mme Kuster et M. de Ganay

ARTICLE 1ER BIS

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« ses nom, prénoms, adresse électronique »

les mots :

« son nom, ses prénoms, son adresse électronique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.